

INSTRUCTIONS DE VOTE

VOTEZ PAR INTERNET SUR :
www.cre2.webvote.fr

Votre identifiant:

Votre mot de passe :

Grattez les pellicules masquant l'identifiant et le mot de passe. Ne pas essayer de détacher les pellicules.

Paris, le 26 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Le lundi 14 décembre 2020 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation Ile-de-France.

Vous êtes invité(e) à voter exclusivement par internet sur le site **www.cre2.webvote.fr** à partir du **vendredi 27 novembre 2020 à 08h00**. Vous trouverez dans l'encadré supérieur gauche du présent courrier votre identifiant personnel ainsi que votre mot de passe pour accéder au vote.

Vous trouverez ci-joint la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du CRE Ile-de-France.

Nous vous remercions de votre participation.

①

Connectez-vous sur :

www.cre2.webvote.fr

Veillez à bien saisir cette adresse dans la barre du navigateur (située en haut de votre écran) et non dans la barre de recherche du navigateur.

**du vendredi 27 novembre 2020 à 08h00
au lundi 14 décembre 2020 à 14h30**

En l'absence de quorum, le vote se poursuivra
du 15 décembre 2020 à 08h00 au 21 décembre 2020 à 14h30

②

Authentifiez-vous en saisissant :

- **votre identifiant** ci-dessus
- le nombre de licences FFE au 31 août 2020 de votre groupement équestre consultable sur l'attestation de licence depuis votre espace club Sif
- puis votre **mot de passe** ci-dessus également

③

Exprimez vos choix pour chacune des résolutions soumise au vote.

④

Confirmez ensuite votre vote. Une fois votre vote validé, il n'est plus possible de le modifier.

⑤

Vous avez la possibilité de générer un accusé de confirmation de la prise en compte de votre vote.



POUR TOUTE QUESTION SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Une cellule d'assistance technique est à votre disposition 7J/7 - 24h/24 par téléphone au **02 96 50 80 55**.



CONFIDENTIALITÉ ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Votre vote est confidentiel, il vous appartient de ne pas confier vos codes confidentiels de vote et de vérifier que personne ne soit présent à vos côtés durant votre vote.

La prestation de vote électronique est réalisée par **Gedivote**, prestataire technique expérimenté et spécialisé. Le système de vote est en outre certifié, par un expert indépendant, comme **garantissant l'anonymat, la confidentialité et la fiabilité du vote**.

La totalité du processus de vote est placée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations de vote de la FFE avec l'assistance de Maître Mayeul ROBERT, Huissier de Justice. Ils sont les garants de la sincérité et de la transparence du scrutin ainsi que du respect du secret du vote.

INSTRUCTIONS DE VOTE

VOTEZ PAR INTERNET SUR :

www.cre2.webvote.fr

Votre identifiant:

Grattez la pellicule masquant l'identifiant. Ne pas essayer de détacher la pellicule.

Paris, le 26 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Le lundi 14 décembre 2020 se tiendra l'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional d'Équitation Ile-de-France.

Vous êtes invité(e) à voter exclusivement par internet sur le site **www.cre2.webvote.fr** à partir du **vendredi 27 novembre 2020 à 08h00**. Vous trouverez dans l'encadré supérieur gauche du présent courrier votre identifiant personnel pour accéder au vote.

Vous trouverez ci-joint la convocation à l'Assemblée générale ordinaire du CRE Ile-de-France.

Nous vous remercions de votre participation.

①

Connectez-vous sur :

www.cre2.webvote.fr

Veillez à bien saisir cette adresse dans la barre du navigateur (située en haut de votre écran) et non dans la barre de recherche du navigateur.

du vendredi 27 novembre 2020 à 08h00

au lundi 14 décembre 2020 à 14h30

En l'absence de quorum, le vote se poursuivra du 15 décembre 2020 à 08h00 au 21 décembre 2020 à 14h30

②

Authentifiez-vous en saisissant :

- **votre identifiant** ci-dessus
- le nombre de licences FFE au 31 août 2020 de votre groupement équestre consultable sur l'attestation de licence depuis votre espace club Sif, un mot de passe est généré après validation
- puis votre **mot de passe** reçu par SMS

③

Exprimez vos choix pour chacune des résolutions soumise au vote.

④

Confirmez ensuite votre vote. Une fois votre vote validé, il n'est plus possible de le modifier.

⑤

Vous avez la possibilité de générer un accusé de confirmation de la prise en compte de votre vote.



POUR TOUTE QUESTION SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Une cellule d'assistance technique est à votre disposition 7J/7 - 24h/24 par téléphone au **02 96 50 80 55**.



CONFIDENTIALITÉ ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Votre vote est confidentiel, il vous appartient de ne pas confier vos codes confidentiels de vote et de vérifier que personne ne soit présent à vos côtés durant votre vote.

La prestation de vote électronique est réalisée par **Gedivote**, prestataire technique expérimenté et spécialisé. Le système de vote est en outre certifié, par un expert indépendant, comme **garantissant l'anonymat, la confidentialité et la fiabilité du vote**.

La totalité du processus de vote est placée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations de vote de la FFE avec l'assistance de Maître Mayeul ROBERT, Huissier de Justice. Ils sont les garants de la sincérité et de la transparence du scrutin ainsi que du respect du secret du vote.